

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de Montastruc-la-Conseillère  
Séance ordinaire du 23 février 2023

Convocation envoyée le 17 février 2023

Nombre d'Élus.....23

Nombre de présents.....15

Nombre de procurations.....7

Nombre d'absents.....1

**Délibération N° 2023\_01\_09**

**Objet : Reversement de droits de place au profit de l'ASPAM**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montastruc-la-Conseillère s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Baptiste CAPEL, Maire.

**Présents :** CAPEL Jean-Baptiste, LASKIER William, BACHELET Nathalie, PEREZ Serge, LAURENS Mireille, CHAUBET Sandrine, FORTIER Daniel, GRELET Sandrine, MAUCOUARD Marjorie, PELEGRY Geoffrey, SAINGIER Hervé, GUIBERT Adeline, MICHAUX Chantal (arrivée à 20h49), RIUS Jean, SENHADJI Nabila

**Procurations :**

Véronique MILLET donne pouvoir à Nathalie BACHELET

Vincent MESTDAGH donne pouvoir à William LASKIER

Philippe LALANNE donne pouvoir à Hervé SAINGIER

Agnès DU LAC donne pouvoir à Sandrine GRELET

Mania LE NIVET donne pouvoir à Mireille LAURENS

Pierre JACOMINO donne pouvoir à Adeline GUIBERT

Médéric GAUTIER donne pouvoir à Nabila SENHADJI

**Absents :** CADOZ Patricia

**Secrétaire de séance :** MAUCOUARD Marjorie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion des deux brocantes organisées par l'ASPAM en 2022, les droits de place encaissés s'élèvent à 544€.

L'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Montastruc (ASPAM) ayant œuvré activement à l'organisation et à la réussite de ces brocantes, il est proposé au Conseil Municipal de leur reverser la totalité des droits de place.

*Si tel est votre avis, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :*

**Article 1 :** le Conseil Municipal décide de verser la totalité des droits de place encaissés à l'occasion de la brocante à l'ASPAM.

**Article 2 :** les sommes nécessaires sont inscrites au compte 65748 du budget 2023.

ABSTENTION	CONTRE	POUR
		22

Le Maire,  
Jean-Baptiste CAPEL



Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Publié le



ID : 031-213103583-20230223-2023\_01\_09-DE